

Dépenses d'élection

L'article dit encore qu'il dépensa beaucoup d'argent avant d'être mis en candidature. Un député a dit plus tôt que le Nouveau parti démocratique était orienté vers la centralisation. Dans ce cas, cela indique peut-être nos antécédents socialistes. Par ailleurs, nous sommes certainement beaucoup moins orientés vers la centralisation que tout autre parti politique.

J'aimerais mentionner un travail sur la politique et les dernières élections fédérales, rédigé par Khayyam Z. Paltiel professeur de sciences politiques à l'université Carleton. Dans ce travail, M. Paltiel parle du parti libéral—à propos duquel mon ami d'en face a déclaré récemment qu'il était d'accord avec tout ce qu'il faisait—il était candidat libéral et ne s'opposait nullement à cela. Le parti libéral du Canada avait recueilli environ 6.5 millions de dollars, soit à peu près 60 p. 100 de plus que pour les élections de 1968. Là-dessus, \$600,000 ont servi à acquitter le solde débiteur cumulatif du siège national et des associations provinciales; \$1,322,000 ont servi au siège national et \$3,978,000 ont été payés par les comités provinciaux de la campagne électorale. Les candidats ont reçu de \$4,000 à \$7,000, pour une moyenne de \$6,000 en Ontario, et \$600,000 sont restés entre les mains du comité du trésor. C'est certainement une des raisons pour lesquelles les députés libéraux ne voient aucune objection à ce que les sommes nécessaires soient centralisées avant des élections et avant que l'agent officiel ne soit nommé dans les circonscriptions.

Les conservateurs d'accord avec cette méthode savent parfaitement que leur situation n'est pas différente. L'auteur ajoute que, bien que les sommes allouées aux circonscriptions semblent s'établir en moyenne à \$6,600, certaines provinces comme l'Alberta et leurs circonscriptions étaient totalement autonomes. Lorsqu'un député, et surtout un député en activité, reçoit la première priorité, et alors que les libéraux atteignent une moyenne de \$6,000 versés par le trésor central et les conservateurs \$6,600, il est évident qu'ils seraient heureux qu'un agent principal se charge du rassemblement des fonds avant les élections.

D'après mon expérience personnelle c'est inexact et ce sera également inexact à l'avenir pour des partis politiques en cours de création. Ils rassembleront les fonds nécessaires à leurs campagnes électorales auprès des habitants des circonscriptions. C'est pour cette raison qu'il sera nécessaire à la circonscription de nommer un agent local qui sera responsable de la collecte des fonds avant que l'agent officiel n'en devienne lui-même responsable. Je dois dire qu'en tant que député je n'ai jamais été très satisfait de la tendance qui s'est fait jour ici et qui veut que l'individu perde de plus en plus d'importance en faveur du parti politique. Il n'est pas nécessaire de revenir loin en arrière pour voir le peu d'importance que le Règlement accorde aux partis politiques et certes à leurs fonctions officielles.

Je crois que le droit, l'obligation et les fonctions d'un simple député de représenter sa circonscription sont beaucoup plus importants pour maintenir la démocratie que la création de partis politiques et la centralisation de leurs pouvoirs. J'ai été amusé de la dernière modification à la loi électorale lorsque nous avons supprimé l'indication de l'emploi du candidat, qu'il soit cultivateur, minier, ou instituteur et qu'il habite une route de campagne, une certaine ville ou un certain quartier d'une ville. On a remplacé l'identité locale par le nom du parti politique.

Un candidat ne peut afficher le nom d'un parti politique que si ce dernier décide de l'appuyer. Le parti fait parvenir au candidat une lettre l'autorisant à s'en servir. On a donc

eu l'impression d'une domination des partis politiques plutôt que du droit dont jouissent les citoyens de choisir le candidat qui devrait les représenter, même si cela allait à l'encontre de l'intérêt d'autres membres de son parti ou de la Chambre. Les électeurs aiment que leur candidat, comme tous les autres députés du reste du pays, connaissent leurs désirs et leurs aspirations. Le candidat doit aussi les respecter comme si c'était les siens propres.

En nommant un agent représentant la circonscription, nous répondons simplement au désir de tout un groupe d'électeurs, à savoir nommer un agent qui serait bel et bien reconnu par l'agent principal. Celui-ci sera responsable de ramasser des fonds avant une élection et avant la nomination de l'agent officiel. Si les électeurs désirent choisir leur propre représentant, ils devraient avoir le droit de le faire.

• (2110)

Il est intéressant de noter qu'en Ontario, le parti libéral disposait de 50 sollicitateurs comparativement à 12 en 1968. Le président national a lui-même sollicité les 90 sociétés les plus importantes en Ontario, la plupart l'hiver précédent et au début du printemps de 1972, six mois avant l'élection. Peut-être que leur agent principal désigné par leur bureau national agira en étroite collaboration avec le président national et pourra probablement représenter assez bien le parti.

Il se peut que le chef national, le secrétaire national et le président national des finances qui pourra procéder aux perceptions avant une élection, se contenteront de faire connaître leurs contributions uniquement à un agent principal officiel. Vraisemblablement, les provinces accompliront la plus grande partie de la perception et il y aura donc dix agents désignés. Je suppose que la plupart d'entre nous doivent se contenter de parler pour leur propre circonscription, mais dans la mienne je me suis toujours fié à un comité pour établir ce que devait coûter une élection. Je lui ai toujours permis, tout en lui exprimant mon avis, d'établir le budget et je suis très heureux de lui laisser faire toutes les perceptions, mais parce que celles-ci sont faites au niveau local je crois que nous devrions avoir le droit d'avoir un agent de circonscription qui serait chargé de déclarer les contributions faites dans la région. Il pourrait présenter son rapport à l'agent principal qui devra évidemment les nommer. Je pense que cela devrait être le fait des autres partis politiques dans ma circonscription. Peut-être qu'ils reçoivent des contributions de leur bureau national ou de leur bureau provincial, mais je viens du nord de l'Ontario, région où les gens prennent la politique très au sérieux et je suis certain que tous les partis politiques obtiennent des contributions au niveau local.

Les autres représentants du nord de l'Ontario conviendront, j'en suis sûr, qu'il serait avantageux d'avoir un agent de circonscription pour faire un rapport à l'agent national. Cela pourrait dépendre de l'organisation du parti politique. Cela pourrait dépendre des rapports d'un député avec son parti; j'ai été candidat dans beaucoup d'élections mais il n'y en eut qu'une seule où j'ai touché toute la contribution du parti provincial et j'étais à cette occasion un candidat symbolique. On m'a donné 2,000 affiches en me demandant de les afficher. Mon nom y était inscrit. C'était très bien. Le travail artistique était excellent. J'utilise le même genre d'affiches depuis. Ce fut la seule fois, à ma connaissance, où la contribution venait de la direction.